

COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le Département : ARDECHE

ID: 007-200039832-20230403-D_2023_4_23-DE

Canton: LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération : D_2023_4_23

L' an deux mille vingt trois, le lundi 03 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice

:31

Date de convocation du : 24 Mars 2023

Présents: 27

Votants : 30

<u>Titulaires</u>: Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Objet : SYMPAM - Clôture des 3 budgets annexes "L'Epélidou", "Faisceau Sud" et "Rénofuté" et reversement aux collectivités

Pouvoirs:

Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique

Absent(s):

<u>Excusé(s)</u>: Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

M. Joël FOURNIER, Président, donne lecture de la délibération DEL.2022-CS-23 du 10.11.2022 du comité syndical du SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE ARDECHE MERIDIONALE portant sur la clôture des 3 budgets annexes « l'Espélidou », « Faisceau Sud » et « Rénofuté ».

Les excédents globaux selon les tableaux présentés dans ladite délibération s'élèvent à 52 959.68 € à répartir sur les 10 communautés de communes.

La répartition pour la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes ressort à hauteur de 1 506.11 €.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur la répartition et sur le montant du reversement.

En conséquence, le Conseil communautaire, à l'unanimité, des membres présents et représentés, VALIDE le montant du reversement tel que présenté dans la délibération DEL.2022-CS-23 du 10.11.2022 du comité syndical du SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE ARDECHE MERIDIONALE portant sur la clôture des 3 budgets annexes « l'Espélidou », « Faisceau Sud » et « Rénofuté » pour un montant de 1 506,11 €, DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.

Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0

Le Président, Joël FOURNIER



Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023 Affiché le

ID: 007-200039832-20230403-D_2023_4_23-DE

Emis le 03/04/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le